

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D' EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres du Conseil

D'Administration : 8

Membres présents représentant

la CCALN : 4

Membres présents représentant

le collège des socio-

professionnels : 0

Présents : 4

Votants : 4

L'An deux mille vingt quatre, le 17 décembre à 18 heures, le Conseil d' Exploitation convoqué légalement, s'est réuni au siège de la CCALN, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Etaient présents :

Messieurs DE CAFFARELLI, LEVASSEUR, SURHOMME et VERONT

Madame Léna VIARTEIX, Directrice de la Régie de Gestion

Etait excusé : Monsieur Alain DOVERGNE

Date de la convocation :

09/12/2024

Etaient absents : Monsieur POULAIN, Mesdames BOUALERT-FERRANT et HALL RAMON.

Point n°1 : Décision Modificative N°1

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 27 avril 2023 relative notamment au vote des budgets primitifs

Avec le passage en régie directe de la Régie de gestion autonome au 1^{er} janvier 2024 et le changement de statut des agents du secteur privé vers la fonction publique territoriale, l'établissement a perdu le bénéfice des allègements de charges sociales liés à la Loi Fillon.

Cette évolution a engendré un surcoût significatif des cotisations URSSAF.

Au 25 novembre 2024, le compte des cotisations URSSAF présente un solde débiteur de **7 283€**, nécessitant une décision modificative de **+6 000 €** pour garantir le traitement des salaires du mois de décembre 2024. À ce jour, les dépenses cumulées des charges de personnel s'élèvent à **114 236,26 €**, pour un budget initial estimé à **125 810 €**

D'autre part, dans le cadre de la création du spectacle Les Mystères de Folleville, la Régie a été lauréate de subvention du Département de la Somme (Appel à Projets 2022). Celle-ci a été imputée en investissement. Nous devons aujourd'hui, par jeu d'écriture, inscrire cette somme en fonctionnement.

Ceci exposé, **-3000€** au 1312 Régions/ **+3000€** au 7472 Régions

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'exploitation décide :

- D'entériner par voie de **Décision Modificative n°1 au BP 2024**, les ajustements budgétaires suivants :

- **Dépenses de Fonctionnement**

- **Chapitre 011**

- article 611 : contrat de prestation de services : - 6000€

- **Chapitre 012**

- article 6215 : Personnel affecté par la commune membre du GFP: + 6000€

- **Dépenses d'investissement**

- article 1312- Régions : -3000€

- **Recettes de fonctionnement**

- article 7472- Régions : +3000€

- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Ailly sur Noye , le 18 décembre
2024

Le Président,

Alain SURHOMME



Cet acte sera transmis en Sous- Préfecture le 30/12/24

Office de Tourisme Avre Luce Noye

Tél. : 03 22 41 58 72

Fax : 03 22 41 13 83

Mail : accueil.tourisme@avrelucenoye.fr

Siret : 83084798400010

Office de Tourisme Avre Luce Noye
144 rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

CCALN
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
41 Rue Jean Jaurès
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 DECEMBRE 2024

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Décision Modificative N°1	2024.1712.01	



FAIT A MOREUIL, 30/12/2024

Cachet de la collectivité et signature

Office de Tourisme Avre Luce Noye

Tél. : 03 22 41 58 72

Fax : 03 22 41 13 83

Mail : accueil.tourisme@avrelucenoye.fr

Siret : 83084798400010

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.